

CONSEIL d'ADMINISTRATION
DIJON – 15 octobre 2021



PGE

PGE : Prêt Garanti par l'État

Montant accordé : 920.000 € le 20/11/2020

Date d'échéance : 20/11/2021

Commission de Garantie à payer : 2.300 €

3 options possibles – décision à communiquer au plus tard 30 jours avant la date d'échéance à la banque soit le 20/10/2021

- ✓ Option 1 : rembourser votre PGE en totalité en date du 20.11.2021 ;
- ✓ Option 2 : étaler le remboursement de votre PGE sur une période additionnelle de 1 à 5 ans dans laquelle vous pouvez intégrer un report d'amortissement en capital de 1 an ;
- ✓ Option 3 : rembourser partiellement votre PGE et étaler le remboursement des sommes restant dues sur une période additionnelle de 1 à 5 ans dans laquelle vous pouvez intégrer un report d'amortissement en capital de 1 an.

PGE : Prêt Garanti par l'État

Modalités d'amortissement possibles pour un PGE de 100.000 € (hors assurance)

Montant en Euros	Durée d'amortissement	Taux intérêt nominal client	Montant échéance constante mensuelle (capital + intérêts) en Euros	Coût total de la garantie en Euros (*)	TEG
100 000	1 an	0,34 %	8 348,69	270,97	0,84 %
100 000	2 ans	0,34 %	4 181,44	521,40	0,84 %
100 000	3 ans	0,42 %	2 795,80	863,12	0,98 %
100 000	4 ans	0,49 %	2 104,24	1 286,20	1,12 %
100 000	5 ans	0,54 %	1 689,64	1 742,67	1,22 %
100 000	Report de remboursement du capital d'1 an supplémentaire + 4 ans d'amortissement	0,55 %	45,83 (intérêts uniquement) les 12 premiers mois, puis 2 106,81 à partir du 13ème mois	2 105,76	1,24 %

Ces exemples y compris les taux retenus sont donnés à titre indicatif et n'ont aucune valeur contractuelle.

() Le taux de la commission sur les 2 premières années sera de 0,5 % du capital restant dû, il passera ensuite à 1 % sur les 3 années suivantes (conditions pour les entreprises dont le CA est inférieur à 50 millions d'euros, dont le total de bilan est inférieur à 43 millions d'euros et dont les effectifs sont inférieurs à 250 salariés ; Pour les entreprises dépassant ces seuils, le taux de commission est de 1 % les 2 premières années et 2 % sur les 3 années suivantes).*

Cette commission sera payée au fur et à mesure de l'amortissement du prêt, à chaque échéance.